



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le lundi 17 novembre 2014 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers: **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et M<sup>e</sup> **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2014-11-663 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **RÈGLEMENTS**
  - A.M. 5.1 Avis de motion du règlement numéro 857-04-2014 modifiant le règlement numéro 857-2002 sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Bromont, tel qu'amendé
6. **AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1 **FINANCES ET TRÉSORERIE**
  - 6.2 **TRAVAUX PUBLICS**
  - 6.3 **SERVICES TECHNIQUES**
    - 2014-11-664 6.3.1 Installation d'un feu de circulation temporaire à l'intersection du boulevard de Bromont et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville
  - 6.4 **LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME**
  - 6.5 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.6 **GREFFE**

|             |       |   |
|-------------|-------|---|
|             | 6.7   | <u>URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>   |
|             | 6.8   | <u>DIRECTION GÉNÉRALE</u>   |
| 2014-11-665 | 6.8.1 | Mandat à Dunton-Rainville, avocats pour la préparation d'un bail emphytéotique dans le cadre du projet de manège de la SACS |
|             | 6.9   | <u>RESSOURCES HUMAINES</u>  |
| N.M.        | 6.9.1 | Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires au 17 novembre 2014  |
| 2014-11-666 | 6.9.2 | Nomination temporaire au poste de trésorière-adjointe   |
|             | 7.    | <b><u>DÉPÔT DES DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</u></b>   |
|             | 8.    | <b><u>AFFAIRES NOUVELLES</u></b>  |
| 2014-11-667 | 8.1   | Embauche d'une nouvelle coordonnatrice des Fêtes du 50 <sup>e</sup> anniversaire de Bromont                                 |
|             | 9.    | <b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>  |
| 2014-11-668 | 10.   | <b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>  |

**2014-11-663**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 novembre 2014 avec modification par l'ajout en affaires nouvelles du sujet suivant :

8.1 Embauche d'une nouvelle coordonnatrice aux Fêtes du 50<sup>e</sup> de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 857-04-2014  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 857-2002 SUR LE COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT,  
TEL QU'AMENDÉ**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro **857-04-2014** modifiant certaines dispositions du règlement numéro 857-2002 sur le comité consultatif de la Ville de Bromont, tel qu'amendé, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**2014-11-664**

**INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION TEMPORAIRES À  
L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE BROMONT  
ET DE L'AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

ATTENDU QUE l'intersection du boulevard Bromont et de l'avenue de l'Hôtel-de-ville a récemment été modifiée par des travaux de réaligement de l'entrée du stationnement du centre commercial adjacent;

ATTENDU QUE cette nouvelle configuration nécessite de procéder à des travaux d'amélioration de la sécurité au niveau de ladite intersection;

ATTENDU QU'un projet de réaménagement complet du boulevard Bromont est présentement à l'étude;

ATTENDU QUE les travaux de sécurisation de l'intersection doivent être entrepris avant la saison hivernale;

ATTENDU QU'il est proposé comme mesure palliative de mettre en place un système de feux de circulation temporaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mise en place d'un système de feux de circulation temporaire à l'intersection du boulevard Bromont et de l'avenue de l'Hôtel-de-ville pour un montant préliminaire estimé à 75 000 \$.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier un montant maximal de 75 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé afin de défrayer cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2014-11-665**

**OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES JURIDIQUES DANS LE  
CADRE DU PROJET DE MANÈGE ÉQUESTRE DE LA SACS**

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) veut la construction d'un manège intérieur équestre permanent sur le site du Centre olympique équestre de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la SACS ont conclu une entente d'exploitation dudit centre;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire du terrain sur lequel la SACS veut ériger le manège;

ATTENDU que la Ville de Bromont a adopté une résolution à la séance du conseil du 3 novembre dernier en appui à ce projet, pourvu que la Ville n'assume aucune obligation eu égard à ce projet;

ATTENDU que le projet fait l'objet d'une demande de subvention au programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ);

ATTENDU QUE des conditions doivent être expressément énoncées dans un acte de bail emphytéotique;

ATTENDU QUE des services juridiques sont requis pour la préparation et la conclusion de cet acte;

ATTENDU QU'une offre de service a été présentée par le cabinet Dunton-Rainville, avocats et que ce cabinet a déclaré n'avoir actuellement aucun mandat de la SACS ou d'un autre organisme relativement aux activités du Centre olympique équestre de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer un mandat au cabinet Dunton-Rainville, avocats pour des services juridiques dans le cadre du projet de construction d'un manège équestre sur le site du Centre olympique équestre de Bromont.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier un montant maximal de 21 000 \$ plus les taxes applicables à même l'excédent de fonctionnement anticipé afin de défrayer cette dépense.

Que cette dépense soit assumée à parts égales entre la Ville de Bromont et la Société d'agriculture du comté de Shefford.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE SURNUMÉRAIRES AU  
17 NOVEMBRE 2014**

**2014-11-666**

**NOMINATION TEMPORAIRE AU POSTE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU QUE la trésorière adjointe, madame Senécal, est temporairement absente de son poste;

ATTENDU QUE madame Lyne Trudel a accepté d'occuper le poste de trésorière adjointe et que l'article 28.01 de la convention collective permet à un membre syndiqué de prendre un congé sans solde d'une durée maximale de sept (7) mois dans le cas où il est promu à un poste hors de l'unité de négociation;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente soumise au soutien des présentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer madame Lyne Trudel au poste de trésorière adjointe, suivant les conditions prescrites dans la lettre d'entente susmentionnée laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2014-11-667**

**EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE COORDONNATRICE DES FÊTES  
DU 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE BROMONT**

ATTENDU la décision de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de Bromont en 2014, et la nécessité de poursuivre la préparation et la coordination de cet événement ;

ATTENDU QUE madame Christine Rossignol n'agira plus à titre de coordonnatrice des fêtes du 50<sup>e</sup>, ayant été nommée au poste d'agent de développement culture et vie communautaire, en remplacement temporaire de madame Annick Moreau;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Madame Ève Panneton au poste de coordonnatrice des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire de Bromont à compter du 18 novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

D'autoriser la mairesse et la directrice des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de madame Ève Panneton, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une seule personne se prévaut de la période de questions et intervient sur les sujets suivants :

- Investissement de la Ville dans le projet de manège de la SACS
- Publication des ordres du jour des assemblées sur le site Internet de la Ville

**2014-11-668**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20 h 10.

**ADOPTÉE**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIERE